

# Info Cultures maraîchères

## 23/2022

17 août 2022

Prochaine édition le 24.08.2022

### Table des matières

Visite des cultures à Anet, sur le thème de la lutte contre les adventices	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	1

### Visite des cultures à Anet, sur le thème de la lutte contre les adventices

Dans le Seeland, une visite des cultures est proposée le **24 août 2022 à 19 h 00** chez Pascal Occhini, Herrenhalde 120, 3232 Anet. Le thème sera la lutte contre les adventices en cultures maraîchères, avec au **programme** les sujets suivants:

- Traitement en bandes dans les cultures de légumes de transformation.
- Sarcluse guidée par caméra: données d'expérience et présentation de la machine.
- Faux semis: résultats actuels.

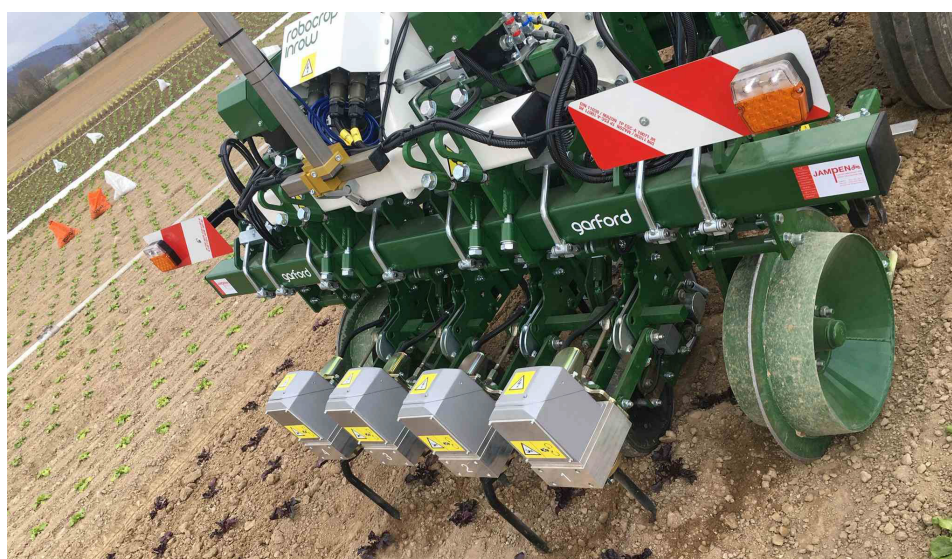


Photo 1: Machine Garford à l'œuvre (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins)

### Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 2: Culture de carottes en fanaison du fait de la sécheresse persistante (photo: Suzanne Schnieper, Gränichen, Liebegg).



Photo 3: On constate une activité soutenue de diverses espèces de noctuelles (Noctuidae). Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Agroscope).



Photo 4: On signale sur les brocolis l'apparition de pourriture des inflorescences causée par *Alternaria brassicae* (photo: Agroscope).





Photo 5: Le dépôt de rosée durant les nuits accroît le danger d'attaque de mildiou (*Peronospora parasitica*) dans les cultures de chou en phase de maturation (photo: Agroscope).



Photo 6: On a observé, dans certains cas isolés, une augmentation des taches foliaires causées par *Cercospora beticola* sur des légumes de la famille des chénopodiacées, comme ici sur une bette à côtes (photo: Agroscope).



Photo 7: La prolifération de foyers de pucerons (*Myzus persicae*, *Macrosiphum euphorbiae*, *Aphis nasturtii* et autres) ne faiblit pas en cultures de poivrons et d'aubergines (photo: Agroscope).

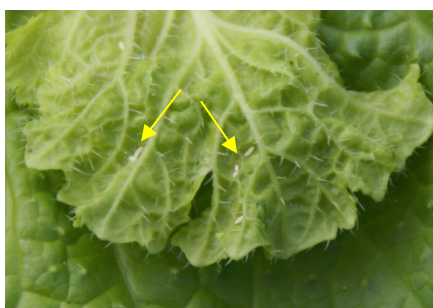


Photo 8: Œufs blancs fusiformes de la mouche du chou (*Delia radicum*) sur une feuille du cœur d'un chou de Chine (photo: Agroscope).

### Début tardif du troisième vol de la mouche du chou sur le Plateau

Au cours de la semaine dernière, nous n'avons capturé aucune mouche du chou sur la plupart des sites que nous surveillons sur le Plateau. Mais le nombre de mouches capturées a déjà augmenté nettement sur un site équipé de pièges dans la région de Baden (AG) : le 3<sup>ème</sup> vol a donc débuté dans cette zone. Nous estimons qu'il faut s'attendre très prochainement au début des pontes dans les zones précoces menacées. Une surveillance peut être effectuée, par exemple en contrôlant visuellement la présence d'œufs du ravageur dans le cœur des choux de Chine (photo 8).

Il convient de protéger les **plantons des divers types de chou** par une application de spinosad (divers produits) avant leur mise en place. Aussi longtemps que les cultures sensibles sont couvertes de filets de protection intacts, elles peuvent bien entendu être considérées comme protégées.



Photo 9: Série de ponte d'une mouche blanche du chou sur une feuille de chou, avec une jeune larve mobile éclos (deuxième sujet depuis la gauche) (photo: Agroscope).

### Les populations de jeunes larves de la mouche blanche du chou augmentent

L'important vol d'invasion de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) dans les cultures de chou se poursuit sans faiblir. En parallèle, on observe actuellement une forte vague d'éclosion de jeunes larves.

En conséquence, il convient de privilégier l'usage de substances actives dotées d'une bonne efficacité larvicide. Contre ce ravageur dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles**, on pourra par exemple utiliser le spirotétramate (Movento SC), avec un délai d'attente de 2 semaines. Dans les cultures de **choux pommés et choux de Bruxelles** sont autorisés le flonicamide (Teppeki ; délai d'attente 2 semaines) et l'azadirachtine A (BIOHOP DeINEEM, Neem MAAG, NeemAzal-T/S ; choux pommés : délai d'attente d'une semaine ; chou de Bruxelles : délai d'attente de 2 semaines). L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisée sur **choux pommés, brocoli et romanesco** avec un délai d'attente de 2 semaines.

Contre la mouche blanche dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles**, sont autorisés, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (BIOHOP DeINTRIN) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Ou encore, avec un délai d'attente d'une semaine, l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DeINTRUM), ainsi que des acides gras (divers produits). Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est de 2 semaines pour le lambda-cyhalothrine (divers produits).



Photo 10: Marques de succion argentées et brillantes causées par les thrips à la face inférieure d'une feuille âgée de brocoli (photo du 15 août 2022 par Agroscope).

### Léger recul de l'activité de vol des thrips

Les jeunes cultures de plein champ ont beaucoup souffert des attaques massives de thrips (*Thrips tabaci*) au cours des dernières semaines. Même dans les cultures plus âgées, on peut constater des dégâts bien visibles sur quelques feuilles (photo 10). Dans de nombreux sites surveillés, les captures de thrips dans les pièges sont maintenant en léger recul. Cela donne aux plantes une chance de rétablissement au cours des prochains jours si elles bénéficient de précipitations, de températures plus fraîches et de bons soins de culture. Gardez un œil attentif sur les éventuelles attaques de ces ravageurs, et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les thrips en cultures de **choux pommés, fenouils, carottes et salades pommées** en plein champ, on peut utiliser lambda-cyhalothrine (divers produits (délai d'attente sur choux pommés, fenouils et carottes 2 semaines, sur salades pommées 1 semaine). Sur **choux pommés**, on peut de plus utiliser spirotétramate (Movento SC), avec un délai d'attente de 2 semaines.

**BiO:** Contre les thrips sur **choux pommés, fenouils, carottes et salades pommées** en plein champ, on peut utiliser avec un délai d'attente de 3 jours pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Est aussi autorisé sur **choux pommés** huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM) avec un délai d'attente d'une semaine.

Pour lutter contre les thrips en cultures de **poireaux**, on peut utiliser, avec un délai d'attente de 2 semaines : abamectine (Vertimec Gold), acétamipride (divers produits), alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen), cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cyperméthrine Médol), deltaméthrine (divers produits) ou lambda-cyhalothrine (divers produits). Le délai d'attente est d'une semaine pour spinosad (divers produits).

**BiO:** contre les thrips sur poireaux, on peut utiliser avec un délai d'attente de 3 jours : pyréthrine (BIOHOP DelTRIN) et pyréthrine + huile de sésame (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG). Le délai d'attente est de 2 semaines pour azadirachtine A (BIOHOP DeINEEM, Neem MAAG, NeemAzal-T/S).

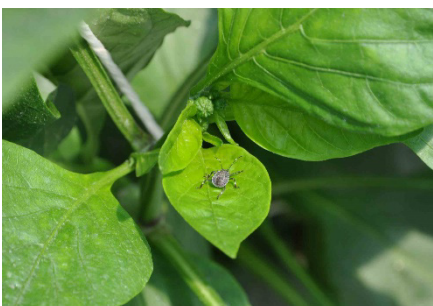


Photo 11: Nymphes d'âge moyen de punaise marbrée dans une culture de poivrons (photo: Agroscope).

### Attaques de punaises marbrée sur les plantations de printemps de légumes fruits

Lors du contrôle de lundi, on a découvert les premières nymphes de punaises marbrées (*Halyomorpha halys*) dans une culture de poivrons. D'autre part, dans notre élevage en serre de référence à Wädenswil, initié avec des adultes de la première génération 2022, nous avons découvert des pontes fraîches et des nymphes tout juste écloses au cours de la semaine dernière. Dans les exploitations régulièrement colonisées par ces ravageurs, il est donc indispensable de procéder immédiatement à des contrôles intensifs dans les cultures de légumes fruits. En effet, l'apparition de jeunes nymphes risque fort de s'accompagner de dégâts sur les fruits.

Il est possible d'intervenir contre les nymphes au moyen d'acétamipride (Barritus Rex, Gazelle SG, Oryx Pro, Pistol) dans les cultures de **poivrons, concombres, aubergines ou tomates sous abris**, avec un délai d'attente de 3 jours. Attention : le nombre d'applications d'acétamipride est limité à un maximum de 2 par culture. Comme alternative on pourra utiliser la substance active spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto), avec un délai d'attente de 3 jours également. Les substances actives susmentionnées jouissent d'une autorisation spéciale contre la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*), courant jusqu'au 31 octobre 2022.



Photo 12: Ponte fraîche de punaise marbrée sur une feuille de poivron de notre élevage en serre de référence, mis en place à Wädenswil pour le suivi phénologique de ce ravageur (photo du 12 août 2022 par Agroscope).

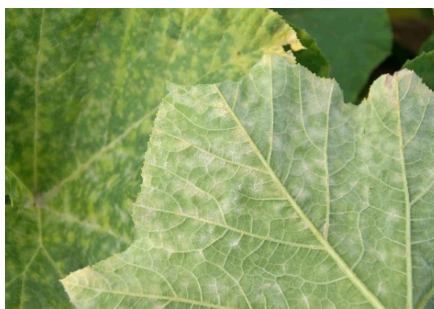


Photo 13: L'oïdium est aussi présent à la face inférieure des feuilles de courges (photo: Agroscope).

### L'oïdium se propage dans les cultures de cucurbitacées et de tomates

L'oïdium (*Erysiphe cichoracearum* / *Sphaerotheca fuliginea*) s'est propagé très largement dans les cultures de cucurbitacées de plein champ à la faveur des températures nocturnes plus fraîches et du dépôt de rosée. Les attaques d'oïdium (*Oidium neolycopersici*) s'étendent aussi dans les cultures âgées de tomates. Il convient maintenant de protéger par un traitement les cultures jeunes en forte croissance.

Pour lutter contre l'oïdium **en plein champ dans les jeunes cultures de courgettes** il convient d'utiliser de préférence des substances actives systémiques, tels les inhibiteurs de la synthèse des stérols (SSH): penconazole (Topas, Topas Vino), myclobutanil (Systhane viti 240, Systhane Max), ou difénoconazole (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours. Les produits combinés de fluxapyroxade + difénoconazole (Dagonis, Taifen) ou de tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo), ainsi que les strobilurines krésoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) et trifloxystrobine (Flint, Tega) sont autorisés avec un délai d'attente de 3 jours. Contre l'oïdium en courgettes, on peut également utiliser boscalid + pyraclostrobine (Signum) avec un délai d'attente d'un jour.

**BIO:** Pour lutter contre l'oïdium sur courgettes de plein champ en cultures bio, on peut appliquer, avec un délai d'attente de 3 jours : bicarbonate de potassium (Armicarb, BIOHOP FungiCARB, Ghekkko) ou du soufre (divers produits). Toutefois, afin d'éviter tout risque de phytotoxicité, on s'abstiendra d'utiliser du soufre par températures élevées ou, à l'inverse, en-dessous de 15°C.



Photo 14: Taches blanches poudreuses de l'oïdium sur le feuillage d'une plante de tomate (photo: Agroscope).

Sont autorisés pour la lutte contre l'oïdium **dans les cultures de tomates sous verre**, avec un délai d'attente de 3 jours : strobilurine, azoxystrobine (divers produits) ou kresoxim-méthyl (Corsil, Stroby WG) en solo, ou tébuconazole + trifloxystrobine (Nativo) ou azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top) en duo. Sont aussi autorisés les inhibiteurs de la synthèse des stérols difénoconazole (divers produits), myclobutanil (Systhane Max, Systhane Viti 240) et penconazole (Topas Vino, Topas) ainsi que les substances actives fluopyrame (Moon Privilege) ou huile d'orange (Prev-AM) avec un délai d'attente de 3 jours dans les cultures de tomates sous verre. Pour fluxapyroxad + difénoconazole (Dagonis, Taifen), le délai d'attente est d'une semaine.

De plus, on peut utiliser des substances actives autorisées en cultures **BIO**, par exemple bicarbonate de potassium (Armicarb, BIOHOP FungiCARB, Ghekkko), oleum foeniculi (BIOHOP FungiCUR, Fenicur), laminarine (Vacciplant) et soufre (divers produits) avec un délai d'attente de 3 jours. Est également autorisée la substance active et COS-OGA (Auralis, FytoSave).

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

## Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Lutz Collet, Lambert Lavigne & Fanny Duckert, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Tamara Köke & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Simone Aberer, Vivienne Oggier & Lena Geiger, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Lukas Müller & Christian Wenger, Inforama Seeland, Ins (BE) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzl & Rosmarie Keller, Arenenberg, Salenstein (TG) Matthias Lutz (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos :	photo 1: L. Müller, Inforama Seeland, Ins; photo 2: S. Schnieper, Gränichen, Liebegg; photos 3-10, 12-14,: C. Sauer (Agroscope); photo 11: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, <a href="http://www.agroscope.ch">www.agroscope.ch</a>
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, <a href="mailto:cornelia.sauer@agroscope.admin.ch">cornelia.sauer@agroscope.admin.ch</a>

### Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.